



Le Flash

Le flash, l'info express de l'UNSA-Cheminots
à destination des UR, UAD et du SF.

NUMÉRO : **103**

Paris, le 11 septembre 2014

Transfert des Prestations Familiales aux CAF : Chaud devant !

Délégation : Michèle CARTEREAU – Christine VASSEUR

Réunion : 2 septembre 2014

Direction : Hervé GUISE – Eric LELIEVRE

Pièces jointes : courrier du Ministère, courrier aux allocataires



L'essentiel :

Les opérations de transfert des prestations familiales aux CAF ont commencé.

Opération lourde, difficile pour les agents des agences paie et famille La pression monte et l'UNSA-Cheminots ne cesse d'alerter sur les difficultés tant pour les gestionnaires des agences famille que pour les agents allocataires.

Les opérations de transfert des prestations familiales ont commencé depuis cet été.

Pour les gestionnaires, c'est une vraie gageure : assurer jusqu'à la fin un service de qualité dans des conditions difficiles en ayant, eux-mêmes, de grosses incertitudes sur leur propre avenir professionnel.

Une charge de travail sans commune mesure :

il s'agit d'accompagner les agents dans leurs démarches de transfert vers les CAF. Un premier courrier concernant les couples d'allocataires « mixtes » SNCF/CAF a été envoyé par pli de service en juillet...

Quelques couacs sur des courriers non arrivés... la tâche qui s'annonce n'est pas de tout repos.

Le compte à rebours a démarré et, à partir du 15 septembre, tous les agents allocataires sont concernés et devront retourner leur dossier à leur agence famille **AVANT le 26 septembre 2014.**

Les agences familles devront vérifier les dossiers d'environ 20 000 allocataires d'ici à la fin de l'année, établir le certificat de mutation et transmettre les dossiers aux CAF concernées. Des opérations de relance auront lieu en octobre et novembre ; le cas échéant, il faudra aussi contacter les établissements des agents ... la masse de travail à venir est considérable.

Des renforts seront nécessaires, notamment pour libérer le personnel qualifié pour les tâches les plus complexes. La direction RH s'est engagée sur des moyens complémentaires... (des intérimaires ?) mais il semble, d'ores et déjà, que certaines entités agences paie famille n'aient pas entendu de la même façon le message national...

ET L'AVENIR ?

Si toutes les tâches des actuelles agences familles ne disparaissent pas, telles la gestion des Facilités de Circulation et le paiement de l'allocation familiale supplémentaire SNCF, la majeure partie des effectifs est concernée par un reclassement professionnel à très court terme. Tous les dossiers seront présentés, pour information, dans les CHSCT et CE concernés et les entretiens avec les agents vont commencer. La direction nous annonce déjà qu'elle a fait le choix d'une information simple ... et non pas d'une consultation...

Les agents concernés (suppression d'une centaine d'emplois) seront éligibles au RH 0910 (accompagnement de la mobilité) et au RH 0281 (départ volontaire)... Même si des opportunités existent entre agences, une grande majorité de personnels ne souhaite pas quitter leur zone d'emploi ; une des solutions préconisées sera de transférer la gestion des dossiers dans les agences au lieu de transférer les gestionnaires ; la dématérialisation des dossiers permet de privilégier cette piste d'organisation de la charge de travail.

La Direction RH, par la voix d'Hervé GUISE, confirme qu'aucun gestionnaire dont le poste est supprimé « ne restera sur le carreau » ; que ceux qui ont opté pour une mobilité géographique, un changement d'emploi en répondant à des offres de postes seront affectés le plus tôt possible ; même si l'entreprise a bien conscience que cela engendrera, pour les gestionnaires restants jusqu'au 31 décembre, une surcharge de travail.

Depuis la création des CMGA et Agences Famille, une grande majorité des personnels était issue de réorganisations d'établissements, de suppression d'entités et avait dû se réorienter vers de nouveaux métiers dans lesquels leur qualité de travail est unanimement reconnue. Pour certains gestionnaires, ce transfert des Prestations Familiales et les suppressions de postes qui en découlent viennent ajouter à leur compteur une 4^{ème}, voire une 5^{ème} réorganisation.

Pour l'UNSA-Cheminots, ces agents ont fait preuve de courage, de remise en question perpétuelle, d'acquisition de nombreuses compétences et d'un professionnalisme reconnu.

L'UNSA-Cheminots réitère sa revendication de l'application du RH 0910 pour TOUS en insistant sur le paiement de l'indemnité de changement d'emploi notamment pour les gestionnaires prestations familiales qui deviendrait gestionnaires GA PAIE et ce, même si toutes les conditions de durée de formation ne sont pas requises et même si, pour la direction RH, «un gestionnaire reste un gestionnaire».
Pour l'UNSA-Cheminots, cette revendication doit être appliquée de fait.

Si des personnels des agences famille étaient en difficulté dans leur parcours de mobilité, de changement de poste ou tout autre problématique liée à la suppression de leur poste, les représentants UNSA-Cheminots en région, en direction sont à leur écoute afin que leur problématique puisse trouver une issue favorable.